
LE PREMIER RENDEZ-VOUS : COMMENT ÇA SE PASSE ?

DURÉE

Entre 1h et 1h30

COÛT

250 € TTC

QUI FAIT LE RENDEZ-VOUS ?

Nolwenn LEROUX, sauf empêchement.



FAUT-IL APPORTER DES DOCUMENTS ?

Ce n'est pas utile (sauf cas particulier qui sera évoqué lors de la prise de rendez-vous par téléphone). Toutes les questions que je vous poserai, vous saurez a priori y répondre (et sinon ce n'est pas grave). Vous pouvez en revanche venir avec votre liste de questions.

TOUT COMMENCE PAR L'ÉCOUTE...

Dans un premier temps, c'est vous qui allez avoir la parole (beaucoup la parole !) pour me raconter votre histoire, votre problématique, ce qui fait que vous venez me voir aujourd'hui.

J'ai besoin de bien comprendre pour bien vous conseiller. Chaque situation est différente.

Et c'est cette histoire, votre histoire, qui me permettra de détecter ce qui facilitera l'avancée de votre dossier et ce qui pourrait être au contraire un frein.

Dans un second temps, je vous donnerai un éclairage juridique sur le fond de votre problématique et sur les différentes manières de la résoudre.

Je vous donnerai des idées de durée et de coût en fonction des différentes options qui s'offrent à vous et vous expliquerai le mode de fonctionnement du cabinet.

Vous repartirez avec de la matière pour mûrir votre réflexion et ensuite décider si vous voulez ou non nous confier votre dossier.

Cette consultation ne vous engage à rien.